



Informations sur les modalités d'introduction de votre candidature au marché

Contenu

- a) Avez-vous (ou non) introduit une offre de formation par voie de MP depuis 2011 ?..... 1
- b) Pourquoi encoder les éléments de votre candidature sur le site de l'IFC?..... 1
- c) Concrètement, comment introduire une candidature ?..... 2
- d) Quelles seront les étapes suivantes ? 2
- e) Concrètement, comment introduire une offre de formation ? 3
- f) Séance d'information pour l'introduction d'une offre de formation..... 3

a) Avez-vous (ou non) introduit une offre de formation par voie de MP depuis 2011 ?

- Vous n'avez jamais introduit d'offre de formation en cours de carrière auprès de l'IFC par la voie des marchés publics ou ne l'avez plus fait depuis 2010.
 - Téléchargez le document « Demande de code d'accès », remplissez-le, signez-le et renvoyez-le par mail (nathalie.lefrant@cfwb.be).
 - Nous vous enverrons un **code d'accès** à notre site, pour le profil « organisme de formation » dans les 3 jours ouvrables et prendrons contact avec vous si vous le souhaitez.
 - Ce code d'accès vous servira pour les deux étapes du marché : l'introduction de la candidature et l'introduction des offres de formation (pour les candidats sélectionnés)
- Vous avez introduit une offre de formation en cours de carrière auprès de l'IFC par la voie des marchés publics au cours de 4 dernières années.
 - Muni de votre code d'accès, vous accédez à la partie « candidature » du marché ; vous verrez que nous avons repris les données que vous aviez communiquées précédemment. Nous vous demandons de les vérifier, éventuellement de les actualiser/corriger/compléter avant de les valider.
 - Une facilité pour vous : si vous avez assuré des formations pour l'IFC au cours de 3 dernières années scolaires, vous n'aurez pas à encoder les preuves demandées, quant à la capacité technique spécifique, liées à un programme. Elles vous sont également directement présentées.

b) Pourquoi encoder les éléments de votre candidature sur le site de l'IFC?

Introduire ou vérifier les éléments de votre candidature sur notre site offre de nombreux avantages :



- Toutes les informations que vous encodez sont directement intégrées dans notre base de données, ce qui représente une garantie de fiabilité et un gain de temps non négligeables.
- Lors de vos candidatures ultérieures, les informations encodées réapparaîtront dès l'instant où vous introduirez votre « code d'accès opérateur ». Vous aurez alors la possibilité de les valider ou de les modifier.

c) Concrètement, comment introduire une candidature ?

La candidature comporte 10 étapes, la dernière étant la validation de votre candidature et la génération **du rapport de dépôt que vous signerez électroniquement vous-même si vous êtes habilité à le faire ou ferez signer avant de le télécharger sur le site internet de l'IFC à l'endroit prévu à cet effet¹.**

Seule la candidature dont le rapport de dépôt a été signé par la personne habilitée à le faire et transféré sur le site le 17 février 2021 à 16h00 au plus tard pourra être prise en compte.

Les étapes doivent être réalisées dans l'ordre présenté, les unes après les autres. Pour vous aider et simplifier l'acte de candidature, nous avons conditionné les informations à encoder lors d'une étape à celles que vous avez fournies aux étapes précédentes.

Pour passer d'une étape à l'autre, vous devez valider celle que vous venez de compléter. La validation sauvegarde les données que vous avez encodées. Tant que vous n'avez pas validé la 10^e étape, vous pouvez revenir aux étapes précédentes et les modifier éventuellement.

Si vous avez des questions : n'hésitez pas à nous contacter, nous y répondrons dans les 2 jours ouvrables :

- nathalie.lefrant@cfwb.be – 081.83 03 13

d) Quelles seront les étapes suivantes ?

- La décision de sélection (ou la non sélection) sera communiquée à chaque candidat le 26 février 2021 au plus tard par courriel.
- Un appel d'offre de soumission sera envoyé à tous les candidats sélectionnés. En effet, la 2^e partie de la procédure est restreinte aux seuls candidats sélectionnés. Ils sont donc les seuls à pouvoir soumissionner (ils deviennent dès lors des soumissionnaires).
- Les **offres de soumission devront être validées au plus tard le 26 mars 2021, à 16h00**. Pour chaque offre, un rapport de dépôt est émis, qui doit être enregistré en PDF, signé électroniquement et transmis à l'IFC. Ces délais sont « de rigueur ». Dès lors, les offres envoyées par la poste ou déposées à l'IFC après ces délais sont irrecevables.
- Cette 2^{ème} étape est une procédure négociée, ce qui signifie que chacune des offres pourra être négociée. Les **négociations se tiendront entre le 19 avril 2021 et le 17 mai 2021**. Cette

¹ Téléchargement sur le site internet.



négociation - dans le strict principe d'égalité de traitement - est l'occasion pour les 2 parties (le soumissionnaire et l'IFC en tant que pouvoir adjudicataire) de

- vérifier l'adéquation des éléments de l'offre par rapport à la fiche technique ;
- clarifier certaines parties de l'offre, d'étudier les possibilités de les améliorer s'il échec et de les valider ou non.

Après la négociation, le soumissionnaire a un délai – le même pour chacun – pour éventuellement modifier son offre. C'est l'offre modifiée qui sera analysée et notée selon les critères d'attribution indiqués dans le cahier spécial des charges (CSC) en vue de l'attribution du marché.

Ce moment de négociation est, vous l'aurez compris, un moment important de la procédure.

Nous vous invitons à nous communiquer le(s) moment(s) où, pour vous, il sera possible/impossible de répondre à notre invitation à négocier pendant la période précitée. Pensez que l'agenda des négociations est complexe à réaliser : limitez dès lors au maximum les plages d'inaccessibilité d'une part et bloquez les moments potentiels de négociation dans vos agendas.

e) Concrètement, comment introduire une offre de formation ?

Le principe est le même que pour l'introduction de la candidature. Toutes les données sont encodées et validées sur notre site avant impression du rapport de dépôt (impression papier ou impression PDF) pour signature et transmission à l'IFC.

f) Séance d'information pour l'introduction d'une offre de formation

Lors de la 2^e étape, soit celle qui vous invitera à introduire une offre de formation si votre candidature est retenue, vous aurez encore l'occasion d'assister à une des deux réunions d'information si vous le souhaitez. Ces réunions auront lieu dans les locaux de l'IC les :

- Mardi 2 mars 2021 de 14h à 16h,
- Mercredi 3 mars 2021 de 14h à 16h.